

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46 Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 207 Exploiter le dossier infirmier			
Code	PAIR2B07	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	16 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Gilly</u> Gulnur DOGRAMACI (gulnur.dogramaci@helha.be) Nathalie TRICART (nathalie.tricart@helha.be) <u>HELHa Jolimont</u> Julie SIAKOUDIS (julie.siakoudis@helha.be) <u>HELHa Tournai - Salines</u> Cécile GAILLET (cecile.gaillet@helha.be) Patrick SCUTTENNAIRE (patrick.scuttenaire@helha.be) Sabine DE BOCK (sabine.de.bock@helha.be) Louisa LEKADIR (louisa.lekadir@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C 5 Assurer la communication professionnelle

- C 5.2 Exploiter les technologies de l'information et de la communication dans le projet de santé
- C 5.3 Partager l'information avec les autres membres de l'équipe inter professionnelle concernant les clients, l'entourage ou la collectivité

Acquis d'apprentissage visés

Dans une situation de patient en processus de réadaptation, rédiger une macro-cible sur base des données du dossier patient.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR2B07A	Dossier patient informatisé et communication professionnelle, transmissions ciblées, démarche clinique en soins infirmiers	12 h / 1 C
PAIR2B07B	Activités d'intégration professionnelles	4 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la fiche descriptive de l'activité d'apprentissage.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Les modalités d'évaluation spécifiques à chaque implantation sont décrites dans la ou les fiche(s) descriptive d'activité d'apprentissage correspondante.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation		100				100

Dispositions complémentaires

Les modalités d'évaluation spécifiques sont reprises dans la fiche descriptive de l'activité d'apprentissage correspondante de l'implantation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Dossier patient informatisé et communication professionnelle, transmissions ciblées, démarche clinique en soins infirmiers			
Code	15_PAIR2B07A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie TRICART (nathalie.tricart@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'écriture professionnelle rend compte de la responsabilité. La loi coordonnée relative à l'exercice des professions des soins de santé du 10 mai 2015, dans le chapitre 4 qui concerne l'exercice de l'art infirmier stipule que les prestations de soins infirmiers sont consignées dans un dossier infirmier.

Dans le contexte interprofessionnel actuel, la création d'un dossier Patient électronique est au cœur des projets. Il place le patient au cœur du dispositif de soins, favorise les échanges des données et garantit la qualité des pratiques professionnelles

Objectifs / Acquis d'apprentissage

activité contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence 5 : Assurer la communication professionnelle

4.C5.2. Exploiter les technologies de l'information et de la communication dans le projet de santé

4.C5.3. Partager l'information avec les autres membres de l'équipe interprofessionnelle concernant les clients, l'entourage ou la collectivité

objectifs de l'activité

- Expliquer les notions conceptuelles en lien avec le dossier infirmier
- Compléter et/ou corriger et/ou structurer une transmission ciblée ou une macrocible à partir d'une situation de soins en lien avec les soins infirmiers en revalidation et pathologies associées neurologie et rhumatologie
- expliquer la démarche en soins

Compléter et/ou corriger et/ou structurer une transmission ciblée ou une macrocible à partir d'une situation de soins en lien avec les soins infirmiers.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- dossier infirmier : contenu

- Dossier Infirmier Informatisé
- Transmissions ciblées
- Macro cible
- démarche en soins

Démarches d'apprentissage

Cours magistraux
Exercices en groupe et/ou individuels
cas clinique

Dispositifs d'aide à la réussite

SAR

Sources et références

syllabus

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

pour les modalités spécifiques , l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qui 'il a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

examen écrit Q1 10 points (Q3 10 points)

4. Modalités d'évaluation

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve intégrée présentée dans la fiche de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Activités d'intégration professionnelles			
Code	15_PAIR2B07B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	4 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Gulnur DOGRAMACI (gulnur.dogramaci@helha.be) Nathalie TRICART (nathalie.tricart@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

ces activités d'intégration professionnelle sont intégrées aux cours et aux stages

Objectifs / Acquis d'apprentissage

se référer au cours théorique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

se référer au cours théorique

Démarches d'apprentissage

exercice d'application multiples

Dispositifs d'aide à la réussite

selon la demande de l'étudiant

Sources et références

ceux de l'autre activités d'apprentissage

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

en intégration avec l'autre activité d'apprentissage

4. Modalités d'évaluation

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve intégrée présentée dans la fiche de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).